



COMMUNE DE TANNERON



CONCERTATION PUBLIQUE

ZAENR

ZONES D'ACCÉLÉRATION
DES **ÉNERGIES RENOUVELABLES**

La Commune de Tanneron engage une phase de concertation publique à la Mairie de Tanneron - Place de la Mairie - 83440 TANNERON

Du Lundi 05 février 2024 au vendredi 16 février 2024 inclus

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Le mercredi de 9h00 à 12h00

Un registre de concertation et annexes cartographiques seront à disposition du public permettant d'indiquer vos éventuelles observations.

Les résultats seront recensés : nombre de participants et nature des remarques formulées.

Une délibération du Conseil Municipal identifiera, à l'issue de cette phase de concertation, les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Cette délibération sera transmise au référent préfectoral et à la Communauté de Communes du Pays de Fayence.